



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Québec, tenue le mardi 25 mars 2008, à 09 h 30, à la salle de réception de l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Jean-Marie Matte
Carole Bégin-Giroux	Ralph Mercier
Pierre Blouin	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Patrick Huot	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Louise Lapointe	Denise Tremblay Blanchette
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret
Gilles Marcotte	

Sont également présents:

Monsieur Serge Viau, directeur général par intérim

Me Line Trudel, assistante-greffière

Me Marcel Laroche, conseiller au greffe

Sont absents:

Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Madame la conseillère Francine Bouchard

Madame la conseillère Anne Guérette

Monsieur le conseiller Gérard Landry

Madame la conseillère Lisette Lepage

Monsieur le conseiller Paul Shoiry

Madame la conseillère Denise Trudel

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte à 9 h 30.

CV-2008-0298 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil de la ville tenue le 25 mars 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0299 Prolongation, jusqu'au 1^{er} novembre 2008, de la période de moratoire décrétée par la résolution numéro CV-2007-0313, relative à la fluoration de l'eau potable - DG2008-053 (Ra-1385)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est proposé de prolonger, jusqu'au 1^{er} novembre 2008, le moratoire décrété par la résolution numéro CV-2007-0313 et de planifier des séances d'information et de consultation, durant les mois de septembre et octobre, afin de connaître l'opinion de la population sur la question de la fluoration de l'eau potable.

Monsieur le conseiller Alain Loubier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte, demande de suspendre les règles de procédures.

Conformément aux dispositions de l'article 31 du Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q. chapitre R-2, monsieur le président Yvon Bussièrès demande aux membres du conseil s'ils acceptent de suspendre à l'application des règles de procédures, afin de permettre à monsieur le maire Régis Labeaume de répondre aux questions posées par les élus. Les membres du conseil consentent unanimement à cette proposition. Il est 10 h 10.

Monsieur le conseiller Alain Loubier demande le vote. Conformément aux dispositions de l'article 95 du Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q. chapitre R-2, le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, juge que cette demande est irrecevable, étant donné que des membres du conseil n'ont pas exercé leur droit de parole.

Demande de suspension de la séance

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Huot,

appuyé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est proposé de suspendre la séance, pour une durée de quinze (15) minutes. Le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, demande aux membres du conseil s'ils consentent à cette suspension. Les membres du conseil ne consentent pas unanimement à cette demande.

Suspension de la séance

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyé par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de suspendre la séance, pour une durée de dix (10) minutes, afin de tenir une séance du comité exécutif pour apporter un amendement à la proposition principale. Le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, demande aux membres du conseil s'ils consentent à cette suspension de séance. Les membres du conseil consentent unanimement à cette demande de suspension. Il est 10 h 20.

Reprise de la séance

Le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, constate que le quorum est atteint et déclare la reprise de la séance. Il est 10 h 35.

Un amendement à la proposition principale est présentée (Réf. : Sommaire décisionnel DG2008-055) (Ra-1387)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est proposé, pour faire suite à la résolution numéro CE-2008-0469, adoptée par le comité exécutif lors de la séance tenue le 17 mars 2008 :

- 1° de prolonger le moratoire décrété par la résolution numéro CV-2007-0313 jusqu'à la prochaine élection municipale;
- 2° de consulter la population sur cet important enjeu. Cette consultation sera à la charge de la Direction régionale de santé publique (DSP);
- 3° de tenir un référendum sur cette question lors de la prochaine élection municipale.

Monsieur le conseiller Patrick Huot demande le vote.

Vote en faveur : Monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Richard Côté, Raymond Dion, Patrick Huot, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Jacques Teasdale et Marie France Trudel.

Vote contre : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Louise Lapointe, Ginette Picard-Lavoie, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Rejetée à la majorité

Vote sur la proposition principale

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est proposé de prolonger, jusqu'au 1^{er} novembre 2008, le moratoire décrété par la résolution numéro CV-2007-0313 et de planifier des séances d'information et de consultation durant les mois de septembre et octobre, afin

de connaître l'opinion de la population sur la question de la fluoration de l'eau potable.

Vote en faveur : Monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Raymond Dion, Patrick Huot, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Jacques Teasdale et Marie France Trudel.

Vote contre : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Rejetée à la majorité

Période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et citoyennes. Cette période ne porte que sur les matières inscrites à l'ordre du jour.

Dépôt, par monsieur Fernand Trudel, des documents suivants :

- Courriel de madame Monique Labelle, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en date du 8 juin 2007, relativement aux résultats de fluorure des neuf (9) réseaux d'eau potable de la ville de Québec;
- *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, chapitre c. Q-2, r.18.1.1, publié par l'Éditeur officiel du Québec, en date du 25 avril 2007;
- *Règlement fixant la concentration optimale en fluor pour prévenir la carie dentaire*, chapitre c. S-2.2, r.3, publié par l'Éditeur officiel du Québec, en date du 28 mars 2007;
- Document intitulé : « *Fluoration de l'eau : Analyse des bénéfices et des risques pour la santé; Avis scientifique* », présenté par l'Institut national de santé publique du Québec, en date du mois de juin 2007.

Prolongation de la période de questions des citoyens

À la suite de l'expiration du délai de quinze (15) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, appuyé par madame la conseillère Louise Lapointe, de prolonger la période de questions des citoyens afin d'entendre une citoyenne qui n'a pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 11 h 35.

Clôture de la séance

Conformément à l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, monsieur le président Yvon Bussièrès déclare la séance close à 11 h 41, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Line Trudel
Assistante-greffière

LT/cs